Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511037-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2023

CULTURE

DB230511037

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le trois mai, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Nathalie JACQUEMOND, Aurélia MASSON.

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Aurélien LEPRÊTRE, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Marie-Laure DESFORGES

7 : SUBVENTION ASSOCIATION VIBRATIONS MYSTIQUES POUR L'ORGANISATION DES CONCERTS D'ETE

L'association « Vibrations mystiques » (600 adhérents) œuvre depuis plus de 20 ans dans le domaine musical à travers des ateliers d'éducations artistiques et de nombreux projets culturels et humanitaires. Depuis 2012, la ville de Bourgoin-Jallieu s'engage aux côtés de l'association en vue de la réussite d'objectifs communs au travers de conventions pluriannuelles.

Les éditions 2020, 2021 et 2022 des « Dimanches pique-nique » ayant été une grande réussite culturelle en matière de fréquentation, d'animation et de lien social, la ville de Bourgoin-Jallieu propose de poursuivre le partenariat en 2023 pour l'organisation de 5 concerts du 09 juillet au 10 septembre dans différents lieux de la ville :

- 9 juillet : square Réhau
- 23 juillet Champfleuri
- 30 juillet : square Réhau
- 6 août : Champaret ou La Grive
- 10 septembre : clôture à la villa Marbrerie

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511037-DE

Par l'organisation de ces manifestations, l'association « Vibrations mystiques » et la ville de Bourgoin-Jallieu réaffirment ensemble que la musique est un formidable levier pour favoriser la rencontre, les échanges et plus largement le développement du lien social. Ces temps forts musicaux viennent s'inscrire dans une programmation estivale d'animations dans tous les quartiers de la ville. Le versement de cette subvention permettra à ces manifestations de se dérouler dans l'espace public en accès libre et gratuit.

Afin de soutenir l'association dans l'organisation de ces manifestations et lui permettre de développer ses animations envers la population berjallienne, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Autoriser le versement d'une subvention de 6 000 euros à l'association « Vibrations Mystiques » en 2023 ;**
- **Autoriser le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 ;**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le jeudi 11 mai 2023.

Le Maire | **Le secrétaire de séance**

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)